



**Conseil scientifique de l'Institut de Physique du CNRS
Collège A1
Régis ANDRE, Institut NEEL, Grenoble**

Chers collègues,

Le rôle du Conseil Scientifique d'Institut consiste à émettre des avis et des recommandations, de manière prospective, sur la pertinence et l'opportunité des projets et activités de l'institut. Cette action est menée afin d'assister la direction de l'institut.

Le Conseil Scientifique d'Institut peut être amené à s'exprimer, par exemple, dans un contexte de créations ou de suppressions d'unités de recherche. Le Conseil Scientifique d'Institut peut aussi être consulté sur d'éventuels points de divergences entre les avis des sections et les positions de l'institut. Une autre prérogative du Conseil Scientifique d'Institut porte sur la nomination de membres des jurys d'admission des chargés de recherche, nomination pour laquelle le Conseil est consulté. Enfin, le Conseil Scientifique d'Institut est chargé d'élaborer un rapport de prospective en s'appuyant notamment sur les rapports de conjoncture établis par les sections du Comité National.

C'est donc en étant bien conscient des missions et des prérogatives du Conseil Scientifique d'Institut que je me porte candidat à cette élection pour en devenir membre. J'ai la volonté d'accomplir les tâches qui m'incomberont, avec objectivité, dans l'intérêt collectif, avec le souci d'un juste équilibre entre recherche fondamentale et applications potentielles. J'attache une grande importance à la liberté des chercheurs, comme un passage obligé vers de véritables percées scientifiques. Pour moi l'innovation, tant mise en avant ces dernières années, ne se décrète pas. Elle n'émerge vraiment que de la curiosité intellectuelle et des chemins parfois risqués dans lesquels nous acceptons de nous aventurer. Un autre point très important pour moi réside dans l'humain : le respect des individus et la préservation de la qualité de vie au travail : c'est à la fois un principe mais aussi un facteur de réussite de nos projets scientifiques.

Régis ANDRE
*DR1 à l'Institut NEEL
Ancien membre du CoNRS, section 03*



**Le SNCS-FSU soutient aussi dans le
collège A1 du CSI INP :**

*Bénédicte WAROT, CEMES, Toulouse
Christophe BLONDEL, LPP, Palaiseau*

**Votez et faites voter pour
les candidates et candidats
soutenu·es par le SNCS-FSU !**

POUR UN RÔLE RENFORCÉ DES CONSEILS SCIENTIFIQUES D'INSTITUT DU CNRS

Le SNCS-FSU défend et promeut un paysage de la recherche en France où le Comité national de la recherche scientifique, composé de pairs majoritairement élus et représentant l'ensemble de la communauté scientifique, constitue le véritable *Parlement de la recherche*. Les Conseils scientifiques d'institut (CSI) et le Conseil scientifique (CS) du CNRS doivent être ainsi les acteurs majeurs dans l'élaboration de la prospective scientifique. Cette prospective scientifique élaborée par les CSI et le CS du CNRS doit jouer pleinement son rôle de proposition pour la politique scientifique nationale et les programmes nationaux de recherche conduits par les organismes de recherche.

Pour la recherche publique

Le SNCS-FSU porte une vision globale sur l'organisation de la recherche en France. **Une vision où la liberté de recherche est garantie** et où les opérateurs publics de recherche, avec des périmètres et des rôles distincts, travaillent harmonieusement au développement de connaissances nouvelles pour le bien commun. Les organismes de recherche contribuent à repousser toujours plus l'ensemble du front continu des connaissances avec leurs chercheuses et chercheurs, ingénieures et ingénieurs, techniciennes et techniciens : elles et ils doivent pouvoir mener leur recherche en toute liberté avec un financement par dotations de base et une évaluation à l'échelle nationale par des pairs majoritairement élus. Cette science est riche de sa liberté académique, de ses coopérations internationales et des programmes nationaux répondant aux enjeux scientifiques les plus actuels. Les universités assurent une articulation féconde entre le développement des connaissances et leur transmission par l'enseignement. Elles coopèrent sur le terrain de la science avec les organismes au sein des unités mixtes de recherche, UMR qui doivent être des espaces propices au travail scientifique non entravé par d'abusives complications administratives. Les opérateurs de recherche coopèrent avec l'ensemble de la société, les entreprises, les acteurs sociaux et politiques, pour que le bien commun que sont les connaissances scientifiques contribuent aux progrès sociaux et écologiques.

Cette vision implique de **repenser radicalement les politiques menées ces dernières années** en partant d'éléments à la base de la liberté de recherche et d'un bon déroulement des activités scientifiques : le financement dans la durée, la confiance, l'évaluation par les pairs et organisée par les pairs, la coopération et l'échange.

Nos récentes actions

La défense des organismes de recherche et des UMR.

Le SNCS-FSU a combattu les propositions de la Cour des comptes, de la CPU et du président de la République de transformer les organismes de recherche en agences de moyens. Le SNCS-FSU a obtenu la sanctuarisation du statut des personnels des organismes de recherche et des UMR comme briques de base et modèle de synergie dans la recherche. Le SNCS-FSU continuera à lutter pour le renforcement des organismes de recherche comme opérateurs de recherche de plein exercice de leur unités mixtes de recherche. Le SNCS-FSU s'opposera à la volonté de l'actuelle ministre, à travers la mission confiée à Philippe Gillet, de transformer les organismes de recherche en agence de programmes et de confier la gestion des UMR aux universités en fusionnant les services gestion des organismes à ceux des universités.

Le renforcement des acquis du Comité national. Le SNCS-FSU publie sur son site web les listes de candidats admissibles par ordre de mérite aux concours chercheuses et chercheurs au CNRS depuis que le CNRS a décidé de les afficher par ordre alphabétique.

La défense de l'évaluation des laboratoires en s'opposant au HCERES. Le SNCS-FSU a rendu publique la volonté du HCERES de mettre fin à la visite sur site des laboratoires lors de leur évaluation et a obtenu le rétablissement de cette visite sur site quand les laboratoires et leurs tutelles le demandent.

La lutte contre les dispositions de la LPR. Le SNCS-FSU s'est opposé tout au long de l'année 2020 au projet de LPR qui déstabilise encore davantage la recherche publique. Le SNCS-FSU continuera à organiser les luttes pour bloquer la mise en œuvre des chaires de professeur junior qui aggravent la précarité des personnels et désorganisent les laboratoires.